

Syndicat du Bassin versant de la Vouge

25 avenue de la Gare
21 220 GEVREY CHAMBERTIN
Téléphone : 03-80-51-83-23
Télécopie : 03-80-51-81-72
Courriel : yougeau@worldonline.fr
Site Internet : www.bassinvouge.com

COMPTE RENDU REUNION DU BUREAU 28 OCTOBRE 2014 – 18 H 30 – GEVREY CHAMBERTIN

Date de la convocation : 22 octobre 2014

Président : POULLOT Hubert

Le 28 octobre 2014 à dix-huit heures trente, le bureau du Syndicat du Bassin versant de la Vouge s'est réuni en les locaux du Syndicat sous la Présidence de Monsieur POULLOT Hubert.

Nombre de membres du bureau : 16

Présents : 12

Exprimés : 12

Présents : MM. BERTHIOT Paul Marie, BOILLIN Jean Luc, BOUILLOT Bernard, CHEVALLIER Maurice, COLLARDOT Jean François, JACQUET Patrick, LEVEQUE Didier, PENNING Denis, PAILLET Gérard, POULLOT Hubert, REMY Claude, TARDY Gérard.

Excusé : MM. ALLEXANT Christophe, GELIN Yves, TOUCHARD Jérôme.

Absent : M. PACOT Franck

En l'absence de M. TOUCHARD, secrétaire du SBV, M. BOUILLOT a été désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du CR du 2 septembre 2014
- Travaux d'entretien du Bief à Charrey sur Saône
- Travaux sur la continuité écologique du Moulin des Etangs
- Travaux sur la ZH de la Noire Potte
- Travaux de morphologie de la Vouge à Villebichot
- Contentieux sur le Moulin Salbreux à Vougeot
- Compétence GEMAPI
- Affaires diverses
 - Etude Hydraulique DDT et Alerte Hautes Eaux
 - Plans de désherbage communaux
 - Installation de la CLE de la Vouge
 - Pluviométrie 2014

I - Approbation du CR du 2 septembre 2014

Le compte rendu, n'appelant aucune remarque particulière, est adopté à l'unanimité.

II – Travaux d'entretien sur le Bief de Charrey sur Saône

Le Président explique que les travaux ont débuté le mardi 14 octobre et devraient se terminer le 31 octobre. Le coût total est de 36 030 € TTC, réparti comme suit :

- Analyse des sédiments : 370 € TTC
- Constat d'huissier : 200 € TTC
- Broyage avant intervention : 1 080 € TTC
- Entretien : 34 380 € TTC

Une réunion s'est déroulée le 27 octobre en présence de Mme la Sous-Préfète de Beaune. A cette occasion, le Président a rappelé les engagements du SBV (à titre exceptionnel) et à souligner que les autres partenaires devront également respecter leurs promesses.

Des photographies illustrent les diverses phases des travaux (broyage, délimitation des travaux, nettoyage en cours).

Des précisions sont apportées :

- M. JACQUET rappelle qu'aucune intervention n'a été réalisée depuis plus de 30 ans (voir plus !),
- M. POULLOT explique la nécessité de passer une convention entre le SBV et la commune pour définir les modalités de suivi de l'entretien futur de ce cours d'eau.

II - Travaux sur la continuité écologique du Moulin des Etangs

Le Président explique que les travaux ont débuté le 1^{er} octobre 2014. MM REMY et POULLOT ont fait une visite en cours d'intervention. Il demande à M. LANIER de les présenter.

Les travaux ont consisté à :

- Déboisement du site,
- Mise en place des enrochements,
- Mise en place des pré-barrages,
- Mise en place du seuil en direction de l'Etang.

Dès que l'aménagement sera terminé, les débits seront répartis (à partir de 80 l/s) entre la Cent Fonts et l'étang d'agrément.

- M. LANIER rappelle que l'obligation de restauration de la continuité écologique est également de mise pour les trois ouvrages en aval (Moulins Bruet et aux Moines, Pont Aqueduc des Arvaux) pour 2018,
- M. BOILLIN Nicolas précise que pour obtenir des financements sur les travaux du PPRE, le SBV doit entreprendre une étude d'avant-projet définitif (APD) sur ces sites au cours de ces deux prochaines années,
- M. POULLOT s'inquiète de la mise en œuvre de travaux sur le Pont Aqueduc des Arvaux,
- M. REMY demande si les sites sont similaires ?
- M. BOILLIN Nicolas et LANIER Edouard expliquent qu'ils sont très différents et nécessiteront des aménagements divers.

III – Travaux sur la ZH de la Noire Potte

Le Président explique que l'intervention sur la zone ouverte s'est déroulée entre le 20 et 23 octobre. Elle présente un caractère « remarquable ». Des planches photographiques illustrent le propos.

Ceci étant réalisé, il est indispensable de réfléchir à la communication future autour du projet :

- Condition de la sensibilisation et d'accueil du public ?
- Cadre ?
- Conditions de sécurité ?
- Coût ?

Un débat s'engage :

- M. JACQUET s'inquiète de la réaction des communes vis-à-vis des cotisations au SBV,
- M. POULLOT rappelle le rôle du SBV quant à la conservation de notre patrimoine local,
- M. BOILLIN Nicolas explique d'un bail de chasse existe sur le site,
- M. JACQUET pense qu'il est nécessaire de le rediscuter (bail environnemental ?) !
- M. BOILLIN Nicolas pense que les visites sur site et la chasse ne sont pas incompatibles ! Il rappelle que l'achat et l'entretien de cette ZH ont été subventionnés par l'Agence de l'Eau et le Conseil Régional de Bourgogne ainsi que par APRR, dans le cadre des travaux d'élargissement de l'A31,

- M. POULLOT propose de se rapprocher du conservatoire des sites bourguignons pour le volet animation,
- M. LANIER rappelle l'existence du plan de gestion (PG) de la ZH de la Noire Potte,
- M. POULLOT insiste sur la nécessaire mise en œuvre du PG, adopté par la CLE en 2011.

III – Travaux de morphologie de la Vouge à Villebichot

M. BOILLIN Nicolas rappelle le contexte et explique l'inquiétude concernant le cofinancement du conseil régional de Bourgogne. L'Agence de l'Eau RM considère le projet intéressant ; elle apportera 50% de financement. Une démarche a été engagée auprès de la Région afin de tenter de modifier son point de vue « technique » (démontage définitif des vannes et implantation de ripisylve sur du remblai), qui paraît peu solide et sur lequel l'aide est refusée pour le moment !

IV - Contentieux sur le Moulin Salbreux à Vougeot

Suite au dernier conseil syndical, le Président explique avoir rencontré la DDT le 20 octobre, afin de faire le point sur la démarche de régularisation des travaux à engager. Le SBV attend par courrier une réponse officielle de la DDT, afin de lancer la procédure conformément à la délibération prise par le bureau du 2 septembre 2014.

Sachez que plusieurs questions ont été abordées lors de cet échange, elles concernent :

- La précision de l'étude hydraulique complémentaire à engager,
- La nécessité ou non d'organiser une nouvelle enquête publique (loi modifiée en 2012),
- La nécessaire interrogation (par courrier) de M. BOISSET, sur l'intégration ou non de la banquette (non réalisée) située au droit de sa propriété, dans le nouveau dossier loi sur l'eau ?

Pour le dernier point, si le SBV retire cette banquette unilatéralement (alors que celle-ci était prévue auparavant), il pourrait lui être reproché d'avoir modifié le projet initial. Dans ce cas, le Président précise que le risque juridique (sur la forme) serait probant et pourrait être source d'un nouveau contentieux auprès du TA !

Le Président rappelle la réaction de M. SEGUIN (maire d'Agencourt) lors du dernier conseil syndical. Il semblerait qu'il souhaite le rencontrer prochainement sur ce sujet.

V - Compétence GEMAPI

Une première réunion du Groupe de Travail s'est tenue le 5 septembre 2014. Une deuxième a été organisée avec les représentants de la Tille, de l'Ouche et de l'EPTB S&D, le 14 octobre.

Le Président rappelle que la compétence GEMAPI peut être scindée par bassins versants (GEMA+PI).

Les principales conclusions de la deuxième rencontre ont été les suivantes :

- Peu de probabilité de création d'un syndicat unique sur le BV Tille,
- Forte interrogation quant à la position du Grand Dijon sur la PI,
- L'EPTB S&D se propose d'accompagner les bassins versants des affluents de la Saône, sans toutefois s'y substituer,
- Forte interrogation sur le financement de la GEMAPI.

Le Président explique avoir adressé un courrier aux 6 EPCI à FP du bassin de la Vouge, afin de les rencontrer sur le sujet. Il sera proposé que lors de chaque réunion (conseil, bureau, commission) avec les EPCI de présenter d'une part, l'action actuelle du SBV et d'autre part, la nouvelle compétence GEMAPI et ses implications concrètes à compter du 1^{er} janvier 2016.

Un débat s'engage :

- M. JACQUET s'inquiète du manque d'intérêt de certains élus sur le sujet,
- M. BOILLIN Nicolas rappelle que la compétence sera obligatoire sur l'ensemble du territoire français,
- M. POULLOT explique que ce sont les EPCI qui décideront des modalités de présentation de cette nouvelle compétence auprès de ses élus,
- M. BOILLIN Jean Luc précise qu'une réunion des services de l'Etat est prévue le 4 novembre prochain sur ce sujet.

V – Affaires diverses

A. Etude Hydraulique DDT et Alerte Hautes Eaux

Une réunion sur le dispositif Alerte Hautes Eaux s'est tenue, le 19 septembre. MM. POUILLLOT, GELIN et BOUILLOT représentaient le SBV. Ont participé à l'échange : la Préfecture, la DDT (service risque), la DREAL et le SIRTAVA (syndicat de l'Armançon).

Il en résulte les conclusions suivantes :

- Il est rappelé que seuls les maires sont responsables vis-à-vis des inondations et de leurs conséquences. Aussi, la Préfecture encourage la réalisation des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS),
- Il n'y aura vraisemblablement jamais de système d'annonce de crue sur le BV Vouge (responsabilité de l'Etat),
- La DREAL peut proposer la mise à disposition des données en temps réel (SMS), des niveaux d'eau sur les stations hydrométriques du BV de la Vouge,
- La DREAL précise que ce système ne serait qu'informatif et pourrait être défaillant. Elle rappelle surtout que ce ne serait pas être considéré comme **un système d'annonce de crue**,
- Le SIRTAVA, dont la mise en place de leur système d'alerte expérimental de hautes eaux durant cinq ans, sera effectif que d'ici quelques jours, note que :
 - Il faut définir les hauteurs d'alerte (2 niveaux) avec précision et estimer les vitesses de propagation des crues sur le bassin,
 - Il faut définir un système d'alerte des hautes eaux simple à comprendre, et robuste,
 - Le nombre de personnes à avertir par commune doit être limité,
 - Il faut tester le protocole en interne avant de le proposer aux communes,
 - Au préalable, il faut communiquer sur ce protocole avec les communes qui pourraient être concernées, en soulignant le caractère factuel des observations des hauteurs d'eau et non sur un caractère prévisionnel de la montée des eaux,
 - Il faut savoir que des fausses alertes seront inévitablement diffusées et que la gestion des moulins (manipulation de vannes) peut être source de ces dysfonctionnements.

En conclusion, il est proposé d'engager la démarche, après :

- Avoir pris connaissance des résultats de l'étude hydraulique portée par la DDT (voir ci-après),
- Avoir échangé, avec la DREAL et le SPC (service de prévision des crues), sur la définition des seuils d'alerte.

Une convention est envisageable, pour la fin d'année 2015, entre le SBV et la Préfecture. Des conventions entre le SBV et les communes ne seraient envisageables quant à elles, pas avant 2016.

Un débat s'engage :

- M. JACQUET s'inquiète des effets de la Saône sur l'écoulement de la Vouge ; il pense qu'en cas de Saône basse les problèmes sont moindres,
- M. BOILLIN Nicolas explique que les niveaux d'eau de la Saône influence les hauteurs d'eau de la Vouge et de la Bièvre pas au-delà de la basse vallée (Brazey et Aubigny en Plaine) ; la Vouge amont, la Varaude ou bien encore la Cent Fonts débordent, indépendamment de la Saône, en amont du bassin,
- M. POUILLLOT rappelle que la première responsabilité des maires est de surveiller les montées d'eau indépendamment des systèmes d'alertes qui peuvent être mis en place,
- M. BOILLIN Nicolas pense que le système d'alerte hautes eaux peut être un plus dans la gestion des risques sur les communes mais ne pourra pas remplacer le bon sens qui veut que quand il pleut les cours d'eau et les nappes peuvent débordées,
- M. POUILLLOT pense que si le système à mettre en œuvre s'avère inefficace à terme ; il faudra savoir le stopper !

En complément de ce qui a été évoqué précédemment, le Président explique qu'une réunion sur la phase 3 de l'étude Hydraulique (portée par le service risque de la DDT), a été organisée le 20 octobre 2014. Il s'avère que des cartes d'aléa (selon des fréquences d'inondation 100, 50, 10, ...) seront transmises aux 24 communes concernées par l'étude, pour la fin d'année. Il est à noter que selon les risques (enjeux x aléas), des PPRi pourraient être réalisés par l'Etat.

- M. JACQUET rappelle la mise en œuvre du PPRi sur la commune d'Esbarres,
- M. POUILLLOT explique que ces cartes seront précieuses pour les choix à prendre lors de l'élaboration des PLU ; toutefois en cas de problème d'incompréhensions de la population, le PPRi peut être un outil

intéressant pour stopper les sempiternelles discussions entre les terrains constructibles (non inondables de « mémoire d'hommes ») et ceux qui le seront (sic).

B. PDC 2015 et suivantes

M. BOILLIN Nicolas, rappelle qu'en 2014, ce sont Argilly, Bonnencontre, Broin et Gerland qui seront diagnostiquées. La réunion de lancement se déroulera le 17 novembre 2011.

Pour les dernières communes non encore diagnostiquées, un courrier a été adressé le 8 octobre 2014. Sans réponse de leur part, le SBV considéra qu'elles ne sont pas intéressées par la démarche.

C. CLE de la Vouge

M. BOILLIN Nicolas explique que la CLE de la Vouge, composée de 40 membres, doit être renouvelée, suite aux élections de mars 2014.

L'association des maires de Côte d'Or a envoyé, le 9 octobre, à la Préfecture le nom des élus qui devraient y siéger :

En tant que Maires

- M. Maurice CHEVALLIER, Maire de Vosne-Romanée
- M. Gilles CARRÉ, Maire de Couchey
- M. Rémy MARPEAUX, Maire de Magny-lès-Aubigny
- Mme Catherine LANTERNE, Maire d'Izeure
- Mme Florence ZITO, Maire de Saint-Nicolas-lès-Cîteaux
- M. Gilles DELEPAU, Maire de Brazey-en-Plaine
- M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire de Marsannay-la-Côte
- M. Guy MORELLE, Maire de Bessey-lès-Cîteaux

En tant que représentants des EPCI

- M. Hubert POULLOT, Président du SBV
- M. Yves GELIN, Vice-Président du SBV
- M. Jean-Luc SOLLER, CC des Rives de Saône
- M. Hervé BRUYERE, CA du Grand Dijon
- M. Gérard TREMOULET, CC de la Plaine dijonnaise
- M. Claude REMY, CC de Gevrey-Chambertin
- M. Jean-François COLLARDOT, CC du Pays de Nuits-Saint-Georges
- M. André DALLER, CC du Sud Dijonnais

Le nouvel arrêté préfectoral est attendu pour les prochains jours. L'installation de la nouvelle CLE de la Vouge devrait se faire dans les prochaines semaines.

D. Pluviométrie 2014

M. BOILLIN Nicolas fait un point précis sur la pluviométrie, les débits relevés sur les cinq stations hydrométriques du bassin et les arrêtés de limitation d'usages qui ont été pris par M. le Préfet.

A la station de Dijon Longvic, en moyenne entre janvier et octobre (période 1970 – 2013), il pleut 614.3 mm. En 2014, il est tombé (arrêté au 26 octobre) 563.1 mm (- 13 % / moy.). Toutefois, il est à noter cinq périodes pluviométriques distinctes durant cette année :

- Janv. – Fév. : + 28 % (+ 30 mm / moy.),
- Mars – Juin : - 56 % (- 142 mm / moy.),
- Juillet – Août : + 66 % (+ 84 mm / moy.),
- Septembre : - 67 % (- 41 mm / moy.),
- Au 26 octobre : + 26% (+18 mm / moy.).

Les débits des rivières ont nettement été influencés par ces alternances. Il montre l'exemple de la Varaude à Tarsul – Izeure (débit faible pour la saison).

E. Autres informations

I. Etude sur la morphologie des cours d'eau

La fin de l'appel d'offres est programmée le 7 novembre à 12h00. L'ouverture des plis se fera par le Président le 7 novembre à 14h00. Le choix de la CAO est prévu le 21 novembre à 11h00.

II. Financement du FEDER

Le SBV ainsi que les syndicats des bassins voisins sont très inquiets sur les modalités de financement par le FEDER à compter du 1^{er} janvier 2015. Nous sommes très interrogatifs sur les obligations qui pourraient être imposées par le nouveau service instructeur qu'est le Conseil Régional de Bourgogne. A ce propos, le Président du SBV présente le courrier qu'il a adressé à M. le Président du Conseil Régional.

Le bureau soutient l'initiative du Président.

III. Renouvellement des Contrats du Personnel

Le Président explique que le contrat de Mlle CARRAUD (technicienne de rivières) se termine le 21 février 2015. Il propose de présenter son renouvellement à compter du 22 février 2015 pour une durée de 3 ans, lors du prochain conseil syndical.

Le bureau valide cette proposition.

En ce qui concerne le contrat du chargé de mission Nappe de Dijon Sud, il rappelle que M. VALENTIN partira à la fin de son contrat (avril 2015). Le Président souhaite qu'à l'occasion de l'arrivée du nouvel hydrogéologue, le contrat de travail ait une durée de trois ans au lieu d'un an renouvelable, pour le moment.

La prochaine réunion du bureau est prévue le 13 janvier 2014 à 18h30 ; celle du conseil syndical, le 9 décembre octobre à 19h00 à Brazey en Plaine.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h45.

Le Président remercie les membres du bureau de leur présence et à l'invitation d'Edouard LANIER, père d'une petite Marion née le 17 octobre dernier, à partager le verre de l'amitié à l'occasion de cette naissance.